

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 27 Brumaire.

( Ere vulgaire )

Lundi 17 Novembre 1794.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, au coin de la rue THÉRESE, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

*Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Brumaire, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.*

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*De Philadelphie, le 4 septembre.*

On avoit publié que les six nations s'étoient réunies aux sauvages qui font maintenant la guerre aux États-Unis; mais une lettre écrite de Canandarqua donne l'espoir que cette nouvelle est absolument dénuée de fondement. On attribue sur-tout, le maintien de la paix, à l'évacuation de la presqu'Isle.

Il est question d'un traité qui doit être passé entre les États-Unis & les six nations, & l'on pense que s'il se trouve quelques difficultés, elles pourront être facilement levées.

Les Américains font éclater, à chaque instant, des sentimens de haine contre la nation britannique: une grande partie de ces contrées désire que les deux puissances en viennent à une rupture ouverte. La correspondance officielle qui existe entre le secrétaire d'état & l'ambassadeur, ou les agens anglais, est continuellement rempli de plaintes, de reproches & d'explications.

Il est dit dans une lettre, en date du 6 du mois dernier, adressée à Nathaniel Falconer, gardien du port de Philadelphie, par Thomas Millin, que les bâtimens de guerre & les officiers britanniques éprouvent dans les ports de la domination des États-Unis le traitement le moins amical. On a été, si l'on en croit l'ambassadeur anglais, jusqu'à leur refuser la liberté de se procurer de l'eau, & les matelots reçoivent des propositions tendantes à les faire désertier.

## ANGLÈTÈRE.

*De Londres, le 27 octobre.*

Les dernières nouvelles reçues de Hollande portent que

dans l'attaque faite le 19 par les français sur les postes du duc d'York, le 37<sup>e</sup>. régiment a tellement souffert, qu'il n'en est échappé que le major Hope & 50 soldats. Il y a cependant lieu de croire que comme huit officiers ont été faits prisonniers, plusieurs soldats auront subi le même sort, & qu'ainsi le nombre des tués ne sera pas aussi considérable qu'on l'avoit cru d'abord. Le 55<sup>e</sup>. régiment a aussi souffert horriblement, & le bataillon de Rohan, composé d'émigrés, a perdu 400 hommes.

A en juger par le point d'où les français ont formé leur attaque, c'est-à-dire à Drutin, environ à un demi-mille entre Nimegue & le confluent de la Meuse & du Waal, il paroît que leur intention étoit de couper toute communication entre le général Abercromby, dans le Bommel-Waert, & le reste de l'armée du duc d'York; & si les informations de S. A. R. sur ses forces sont exactes, il n'y a qu'un changement de position très-considérable, ou peut-être même l'évacuation entière de Bommel-Waert, qui puisse empêcher l'ennemi de réussir dans ce dessein.

Dans le tems qu'il nous faisoit ici une visite si inattendue, un autre corps sous les ordres du général Jourdan marchoit droit à Gueldre & à Cleves, où il est entré sans éprouver de résistance; c'est de Cleves qu'il menace de tomber sur les postes britanniques à Emmerick & à Nimegue, & on craint très-fort que notre armée ne soit pas en état de se défendre.

Il est clair, par ces détails, que notre position est infiniment précaire dans toutes ces contrées, où des masses françaises sont prêtes à fondre sur nous, sans que la Hollande nous offre un asyle assuré, tant les Hollandais témoignent de méfiance envers nous. Dans ces circonstances fâcheuses, le prince d'Orange a fait publier dans les provinces de Hollande & de Gueldre l'adresse suivante.

*Aux braves habitans de la Gueldre et de la Hollande.*

« Mon illustre pere m'a autorisé à inviter tous les bons citoyens à voler à la défense de leurs frontieres, de leur religion & de leur pays.

Ainsi je vous requiers, braves habitans de la Gueldre & de la Hollande, à vous unir & à prendre les armes pour la défense de vos maisons, de vos terres, de votre vie & de votre propriété. Voici des armes, de la poudre & des balles, saisissez-les d'un bras vigoureux : pas un de nous, à moins qu'il ne le desire lui-même, ne sortira de sa province : mais que chacun de vous, dans vos districts respectifs, empêche l'ennemi d'avancer plus loin. Braves & fideles compatriotes, battons-nous tous jusqu'au dernier soupir, pour notre chere patrie. Soldats, citoyens, gens de la campagne, réunissons-nous tous sous la même banniere. Je combattrai avec vous pour sauver la patrie. Puisse le dieu des armées nous accorder la victoire ! »

F R A N C E.

*De Paris, le 27 brumaire.*

Il est hors de doute que les principaux états de l'Empire sont résolus à demander à la France une paix que l'intérêt personnel des princes de cette contrée leur rend aussi nécessaire qu'à leurs sujets. Cinq électeurs, en tête desquels se trouve celui de Brandebourg, se sont expliqués d'une manière solennelle à cet égard par leurs ministres à la diete de Ratisbonne. L'électeur de Bohême ne s'est pas expliqué moins clairement, en rompant toute conférence avec le ministre britannique sur les moyens de continuer la guerre.

De sorte que l'Europe, à-peu-près entiere, après avoir essayé ses forces réunies contre la république française, & après avoir été convaincue par une longue & coûteuse expérience de l'inutilité & du danger de ses efforts pour renverser notre gouvernement républicain, croit devoir rechercher son alliance, comme le seul moyen de mettre un terme aux calamités dont elle se voit accablée.

Au milieu du délire qui avoit enivré tant de cours & de cabinets, ceux de Suede & de Dannemarck conserverent seuls cet esprit de sagesse & de prévoyance qui leur fit entrevoir l'issue naturelle des projets de la coalition. Ils s'aperçurent que l'intérêt que montrait le cabinet de Londres à pousser à la guerre contre la France tant de princes qui ne pouvoient rien y gagner, n'étoit qu'un intérêt purement personnel ; & que pendant que l'Allemagne s'épuisait d'hommes & d'argent, l'Angleterre ne songeait qu'à agrandir sa puissance maritime par des conquêtes lointaines & par la destruction du commerce universel des nations maritimes. Pitt avoit jeté un regard avide sur le commerce du Nord en particulier, & il avoit associé à son ambition la vanité de Catherine.

D'après ces considérations réfléchies, la Suede & le Dannemarck songerent d'abord à se mettre en mesure contre les entreprises de la cour de Russie, & leur neutralité armée mit bientôt un terme aux agressions hostiles des courtes anglaises.

Aujourd'hui la médiation de ces deux cours est invoquée par toute la coalition pour obtenir de la république française la cessation de la guerre. C'est en même tems un hommage rendu à leur sagesse & un aveu indirect de la folie des états qui ont entrepris une tâche au-dessus de leurs forces.

On sent combien l'Angleterre doit frémir de cette dé-

fection simultanée de tant d'alliés qu'elle avoit achetés à si grands frais. La Hollande seule lui restoit, & voilà qu'elle est à la veille de lui échapper. De sorte que cette puissance superbe, si elle essaye de continuer seule des hostilités, se verra réduite à ses propres forces, & elle calcule trop bien pour ne pas prévoir le résultat inévitable d'une lutte inégale entre une population de 8 à 10 millions d'hommes contre celle d'un peuple plus libre qu'elle, & qui compte plus de 25 millions de républicains.

Toutes les probabilités portent donc à croire que le ministre britannique se verra aussi bientôt réduit à demander la paix. S'il résiste plus long-tems à cette démarche, c'est qu'il prévoit que la part principal qu'il a prise à la mise en feu de toute l'Europe, exigera de lui de plus grands sacrifices que de toutes les nations qu'il a agitées ; son orgueil essayera de se roidir contre l'humiliation à laquelle il doit s'attendre ; mais enfin il faudra que justice se fasse, & le gouvernement français aura beau signaler sa magnanimité envers les autres nations, l'Angleterre sent qu'elle a perdu tout droit à être traitée de la même manière.

Les autres ministres de la coalition n'ont pas, comme Pitt, soudoyé la révolte, l'anarchie & le plan de famine dans l'intérieur de la France.

D'après des renseignements d'abord vagues, & qui se précisent de jour en jour, le gouvernement français s'est assuré qu'il n'y a pas une seule des factions qui ont mis en péril la liberté de la république, qui n'ait eu des rapports plus ou moins directs avec les agens secrets du ministre anglais. Ces sont ces agens qui, tour à tour, ont fait frémir les bons citoyens, par l'anarchie qu'ils souffloient, par les partis qu'ils suscitoient contre la représentation nationale, par la famine du peuple, qu'ils manipuloient avec la plus perfide adresse.

La convention, en détruisant tant de partis rivaux, & quelquefois rivaux heureux de l'autorité que la nation lui avoit déléguée, a rendu un service immortel à la liberté publique, tant au dedans qu'au dehors.

Au dehors, elle a montré aux nations étrangères qu'elle est le siege unique du gouvernement républicain ; & il falloit cette notification solennelle pour que les cours étrangères ne balançassent plus à traiter avec un gouvernement auquel les factions disputoient indignement & ses droits & jusqu'à son existence.

Au-dedans, elle a rassuré la nation sur sa liberté, en lui prouvant que les usurpations d'autorités illégales devoient cesser devant la véritable autorité, émanée de la volonté du peuple, en qui réside toute souveraineté.

Les convulsions de chaque faction usurpatrice de cette autorité véritable, ont causé des maux infinis, dont le gouvernement, centralisé dans le corps de nos représentans, doit nous garantir désormais. Telles sont les espérances des vrais citoyens ; & quand le gouvernement n'aura plus à combattre des partis, il s'occupera uniquement du soin de consolider la constitution républicaine, en rassemblant autour de lui toutes les lumieres que l'amour de la patrie s'empressera de lui offrir.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

*Séance du 24 brumaire.**Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.*

Le tribunal a donné à l'accusateur public acte de la

ainte par lui portée contre J. Boulet, âgé de 26 ans, ordonnier à Nantes, & soldat de la compagnie Marat, entendu comme témoin, le 22, & comme complice de la noyade du 24 au 25 frimaire, & des actes arbitraires imputés au comité révolutionnaire, pour, d'après les formes égales, être mis en jugement avec les accusés présents. Viot, cloutier, & soldat de la compagnie Marat, s'est trouvé au Bouffay la nuit du 24 au 25 frimaire; mais il n'a pas assisté à la noyade.

Gauthier, coutelier à Nantes, & soldat de la compagnie Marat, se rendit au comité, ainsi que ses camarades, par ordre, le 24 frimaire, à six heures du soir. Qui sait, dit Goullin, où est logé Lamberty? Sur ma réponse qu'il étoit au cabaret sur la place St-Pierre, il me chargea de l'aller querir. J'y allai, & Lamberty me dit qu'il n'avoit rien à faire au comité. On m'y renvoya de nouveau; sa réponse fut qu'il n'avoit point l'ordre de Carrier. Alors Goullin & Grand-Maison vinrent le trouver avec moi, & Goullin lui dit, sur la place: «J'ai des ordres de Carrier, & c'est toi qui es ordinairement chargé de ces sortes d'exécutions». Après une altercation assez vive, ils allèrent chez Carrier, d'où ils se rendirent au Bouffay vers dix heures du soir, à l'exception de Lamberty, que je rencontrais, comme il sortoit de chez Carrier. Il me dit: «Vous êtes en expédition; les ordres sont donnés à Goullin». Si je vais à Rennes, il y a des prêtres au Moat-St-Michel, j'y en ferai une plus belle.

Le témoin ajouta qu'il avoit conduit les prisonniers jusqu'au quai, qu'il les vit entrer dans la gabarre, & qu'il ne monta point dessus.

Le témoin a ensuite parlé d'une autre altercation qui eut lieu entre Richard, accusé, & Lamberty, au sujet de l'exécution de la noyade des 73 prêtres d'Angers. Ils furent fouillés, la veille, par Richard; tous deux se transportèrent chez Carrier, & Lamberty fit l'expédition.

Gauthier a aussi donné des détails sur la première noyade des prêtres. Lamberty, a-t-il dit, vint avec un ordre de Carrier, & on lui observa que celui-ci ne pouvoit commander aux militaires, & qu'en conséquence on fit contre-signer l'ordre par deux commandans qu'il a nommés. Ces prêtres furent fouillés par Lamberty, Fouquet & un autre. Lamberty acheta de Marie, pour cette noyade, un bateau qui lui coûta 200 livres. Ce bateau fut conduit près de la galiotte des prêtres, sur l'un desquels je trouvai douze louis, que je remis à Lamberty. On fit descendre les victimes sur le bateau qu'on venoit d'amener, & je restai; ainsi que Foucault, sur la galiotte qu'on venoit de leur faire quitter.

Le lendemain de cette noyade, Lamberty nous dit qu'il avoit reçu cent écus, pour faire boire ceux qui y avoient assisté; & quelques jours après, il donna un dîner sur cette même galiotte, où se trouverent Carrier, des commandans, des généraux, le général Hector, qu'on dit ex-prêtre, Lalloac, juge, & autres. Après le dîner, on s'amusa à faire des farces avec des soutanes & des peruques de prêtres. Ensuite, Carrier tirant de sa poche un écrit, dit: Je vais vous faire voir ce que j'ai écrit à la convention.

Je me rappelle qu'il y étoit dit: *des prêtres se sont noyés, qu'elle affreuse catastrophe!* Carrier devoit bien connoître cette catastrophe. J'ai entendu lire cet écrit, & il y avoit *catastrophe*. On célèbre ensuite la fête de la Raison. Remarquez, a-t-il ajouté, que Carrier avoit donné

cette galiotte à Lamberty & six mille livres. Un membre du département vint mettre cette galiotte en réquisition. Lamberty en informe aussitôt Carrier; bah! bah! lui répondit-il, laisse faire, & Carrier se retira.

Gauthier, rejetant sur le défaut de sa mémoire l'oubli de plusieurs autres détails, a dit qu'il les eût retenus s'il avoit pu prévoir qu'il seroit appelé dans ce procès, qu'il avoit été assigné pour être ouï dans celui de Lamberty, mais qu'il n'avoit pas été entendu; que cependant il se rappeloit bien que celui-ci, avant d'être juré, demandoit avec instance que Carrier fût entendu: «Si Carrier étoit là, disoit Lamberty, il diroit ce qu'il en est».

Goullin a encore nié qu'il se fut trouvé à dix heures au Bouffay, & a dit que le reste de la déposition étoit exacte.

Richard a répondu que l'altercation qu'il avoit eue avec Lamberty n'avoit pas pour objet la noyade des prêtres; mais qu'elle étoit relative à la somme qui provenoit de l'argent & des bijoux qui leur avoient été enlevés.

Richard a reproché au témoin d'avoir eu une montre provenant des dépouilles des prêtres.

Gauthier a répondu qu'il la tenoit de Lamberty, pour l'avoir guéri d'une bonne maladie vénérienne, & que Richard n'avoit pas assisté à la noyade. Celui-ci a affirmé que Carrier lui avoit donné l'ordre de fouiller les prêtres.

Gauthier a terminé sa déclaration en disant qu'il n'avoit aucuns renseignemens à donner sur les noyades des femmes & des enfans.

Une longue discussion s'est encore élevée, pour savoir ce que sont devenus les enfans qui étoient à l'entrepôt.

Vaujoix a dit qu'il y avoit alors à l'entrepôt des feuilles ou registres où, d'un côté, les noms des enfans étoient écrits, & de l'autre leur sortie, avec les noms & reçus de ceux qui les avoient retirés; mais que toutes les fois que Lamberty & Fouquet en avoient enlevés, ils n'avoient pas donné de reçus.

Chaux a demandé l'apport & la compulsion de ces registres, pour constater si ces enfans ont été transférés dans d'autres prisons, ou s'ils ont été noyés, & par quels ordres.

Ferdinand, menuisier, a parlé des fusillades de femmes. Joly, à cette occasion, a raconté de quelle manière la commission interrogeoit & jugeoit les brigands & leurs femmes; il a dit qu'on en jugeoit ainsi 150 par jour.

Robin, menuisier, âgé de 58 ans, pere de Robin, âgé de 21 ans, ci-devant aide-de-camp de Lamberty, général de l'artillerie, ci-devant président de la société populaire de Vincent-la-Montagne, à Nantes, actuellement commissaire des guerres à l'armée de Sambre & Meuse, a déclaré que son fils avoit retiré de dessus les galiottes une femme enceinte, âgée de 27 ans, & un jeune homme de 17, & les avoit amenés dans la maison paternelle.

Le témoin a ajouté que la femme fut reconduite au Bouffay, par ordre du comité: je la crois, a-t-il dit, à l'hôpital général. Le jeune homme fut aussi conduit au Bouffay, d'où il a été réclamé par sa commune.

Un témoin a dit que cet enfant avoit été reconduit à bord d'une galiotte, & qu'il ignoroit ce qu'il étoit devenu.

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence de LÉGENDE (de Paris.)

*Suite de la séance du 25 brumaire.*

Les Jacobins en révolte dans la salle de la société des Quinze-Vingts, ont applaudi ensuite avec transport à la lecture d'une lettre d'un de leurs complices, détenu au Luxembourg, dans laquelle on dit que les hommes de sang sont les seuls vrais patriotes. Il est à remarquer que les habitués de la société n'ont rien dit au milieu de ce tumulte : il faut en excepter un nommé Tissot, de la section de Montreuil, qui s'est signalé par une furieuse éloquence. Les femmes étoient en plus grand nombre que les hommes dans cette réunion ; tous les citoyens ont été admis indistinctement à en faire partie, & l'on s'est ajourné à samedi prochain pour l'adoption définitive d'une adresse qui doit tout décider.

La plupart des citoyens, témoins de ces préparatifs du crime, gémissent, & ne répondent aux instigations des séditeux que par le silence le plus méprisant. Ce seroit en vain que l'on voudroit trouver dans le fauxbourg Antoine des complices des jacobins ; les excellentes dispositions des républicains de ce fauxbourg assurent à la convention nationale que le rôle des agitateurs est à son terme. Les hommes du 14 juillet & du 10 août n'ont rien de commun avec les scélérats qui conspiroient, le 9 thermidor, contre la souveraineté nationale.

En terminant son rapport, Harmand, de la Meuse, annonce que Trouvil & Tissot sont sous la main de la loi. — Vifs applaudissemens.

Tallien parle avec énergie sur les dernières manœuvres de hommes de sang : il pense que c'est à l'intrigue de ces brigands que l'on doit la disette factice que l'on éprouve à Paris & ailleurs : le charbon manque sur-tout, tandis qu'il s'en trouve, dit-on, de grandes quantités dans les ports voisins de cette commune & dans le canal de Briare. Une circonstance singulière, c'est que l'on ne distribue actuellement le charbon que dans un seul lieu, sur le quai de la Tournelle ; de manière qu'une foule immense de citoyens & de citoyennes mères de famille passent la nuit & une grande partie du jour sur ce quai : il arrive encore souvent qu'au moment de la distribution, des gens viennent intervertir l'ordre déterminé par le peuple, & cette injustice, cette tracasserie concertée produit des rumeurs, & quelquefois des agitations très-fortes.

Tallien déclare qu'il ne doute pas que le projet des conspirateurs ne soit d'affamer Paris, en retardant l'arrivée des subsistances : il est une grande négligence dans l'administration chargée de cette partie. On assure que des denrées de première nécessité, gâtées dans les magasins où elles étoient accumulées sans précaution, ont été jetées dans la mer. On dit par-tout que d'immenses approvisionnemens existent dans les édifices publics de Paris. Ce qui est plus certain, c'est que des réquisitions sont accordées par la faveur à des hommes qui deviennent les intermédiaires entre le négociant & le débitant, & qui font

des profits énormes aux dépens du peuple. Du cacao a été délivré à raison de 20 sols, à un homme qui l'a revendu 7 livres.

Qu'on soit juste envers le peuple, ajoute Tallien ; que l'on s'occupe de son bonheur, & ne craignons pas qu'on s'égaré : le peuple n'est pas cette tourbe de fripons, de pilleurs, d'hommes de sang, de furies de guillotine : le peuple est composé de ces hommes utiles & laborieux, qui, par leurs travaux & leurs sueurs, entretiennent d'intéressantes familles ; il est composé de ces femmes respectables qui restent chez elles, qui soignent leur ménage, qui ont leurs enfans, leurs freres, leurs époux aux frontières. Le peuple ne fait pas d'insurrection contre l'autorité nationale, il en fait contre les fripons & les usurpateurs. Tallien propose d'enjoindre aux comités de mander les administrateurs des subsistances, pour leur faire rendre compte des mesures qu'ils ont prises ou qu'ils ont dû prendre.

Reubell observe qu'au 9 thermidor, le gouvernement a trouvé les magasins vuides. D'après des bruits généraux, le comité de sûreté a fait visiter les ci-devant églises des Quatre-Nations & de S. Sulpice. Dans la première, il y avoit eu beaucoup de fromage paant qui a été distribué, & il y avoit du fromage de Hollande de bonne qualité, du riz & du suif, mais tout cela venoit de fraîche date. Il s'est trouvé dans l'église basse de S. Sulpice 400 barriques d'huile de poisson.

Cambacérés déclare que le comité de salut public cesse de s'occuper de la partie des subsistances, & de réparer, autant qu'il est en lui, les mauvais effets des fausses mesures prises dans des tems antérieurs.

*Séance du 26 brumaire.*

Le citoyen l'Héritier, jeune, est nommé commissaire de la commission d'agriculture & des arts, à la place du citoyen Letellier, décédé.

Une société populaire du département de la Drome se plaint du despotisme de la *société-mère*, & dénonce les manœuvres de ses agens & les principes de sa *correspondance secrets*. — Cette adresse sera insérée en entier au bulletin.

La convention, rapportant son décret du 22 du présent mois, relatif à la fixation de la date de la loi sur les émigrés, décrète que cette loi, dans laquelle sont réunis les articles décrétés les 16, 19 & 23 brumaire, datés du 25 brumaire, troisième année républicaine, & sera transcrite en entier dans le procès-verbal de ce jour.

Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, soumet à la discussion le projet de la loi sur les écoles primaires. Plusieurs articles de ce projet sont adoptés à la suite de longs débats. Voici quelques dispositions décrétées : « Il sera établi une école primaire par mille habitans : dans les lieux où la population est trop dispersée, il pourra être établi une seconde école primaire. Les presbyteres serviront pour plaer ces écoles & loger les instituteurs : chaque école sera divisée en deux sections, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles ; à la conséquence, il y aura un instituteur & une institutrice.